

NOS TARIFS

Une grille tarifaire unique, pendant les vacances scolaires

Elle est appliquée aux familles résidant dans les Communes-membres de la Communauté ainsi qu'à celles dont au moins un parent travaille sur le territoire (sur justificatif)

Un tarif global, qui comprend l'accueil de loisirs de 7h à 19h, mais aussi le repas et le goûter.

Revenus mensuels ⁽¹⁾	1 enfant à charge ⁽²⁾	2 enfants à charge ⁽²⁾	3 enfants à charge ⁽²⁾
1 0 – 1 067 €	6,50 euros	6 euros	5,50 euros
2 1 068 – 1 999 €	8,50 euros	8 euros	7,50 euros
3 2 000 – 2 999 €	10,50 euros	10 euros	9,50 euros
4 3000 – 3 999 €	12,50 euros	12 euros	11,50 euros
5 + 4 000 €	14,50 euros	14 euros	13,50 euros
Familles extérieur (3)	28 euros		

(1) Revenus mensuels : somme des revenus imposables et des pensions alimentaires perçus dans l'année, divisée par douze. Informations obtenues à partir de l'avis d'imposition du foyer de l'année n-1 (ou des deux parents si ceux-ci ne sont pas mariés)

(2) Enfants à charge : enfants déclarés sur l'avis d'imposition de l'année n-1

(3) Familles extérieures : nous invitons les familles ne résidant ou ne travaillant pas sur le territoire communautaire à se rapprocher de leur Mairie pour savoir si celle-ci a mis en place un dispositif d'aide financière

Retrouvez la vie des accueils de loisirs sur

www.ccgvl77.fr



INFORMATIONS PRATIQUES



Un projet au service des enfants et des familles du territoire communautaire

- > Un accueil de **qualité** pour tous les enfants de 3 à 11 ans
- > Une offre **renforcée et équilibrée** sur le territoire
- > Une tarification **unique** pour les familles de la Communauté de communes

Pendant les vacances, les Accueils de loisirs sont ouverts de **7h à 19h** :

> **le matin**, arrivée possible jusqu'à 9h

> **le soir**, départ possible à partir de 17h, après le goûter.

OUVERTURES	VACANCES SCOLAIRES					
	HIVER Février	PRINTEMPS Avril	ÉTÉ Juillet	ÉTÉ Août	AUTOMNE Octobre	NOEL Décembre
Aufferville			Ouverture les 4 premières semaines d'Été selon le calendrier des vacances scolaires			
Beaumont-du-Gâtinais						
Lorrez-le-Bocage Preaux						
Souppes-sur-Loing	Ouverture pendant toutes les vacances scolaires					

Aufferville (77570)

Salle polyvalente des Quatre Saisons
Route de Verteau

Direction :

les mardis et jeudis de 13h30 à 17H30
07.63.85.95.46
CCGVL : 01.64.29.20.48
enfance@ccgvl77.fr

Beaumont-du-Gâtinais (77890)

Salle du Château
1, rue Montgodier
Tél : 01.64.29.90.33 (Mairie)
mairie.beaumont.du.gatinais@orange.fr

Lorrez-le-Bocage - Preaux (77710)

ALSH et salle annexe de la Mairie
1, rue Emile Bru
Tél : 01.64.70.52.70 / 06.45.88.15.33
lorrez.elodiepoisson@orange.fr

Souppes-sur-Loing (77460)

3, rue des Mariniers (derrière la Poste)
Direction :
06.80.94.98.56
Accueil : 01.64.78.52.61
alsh.centre@ville-souppes.fr

www.ccgvl77.fr - 07.63.85.95.46 - 01.82.34.00.40 - enfance@ccgvl77.fr

Accueil de Loisirs

Sans Hébergement

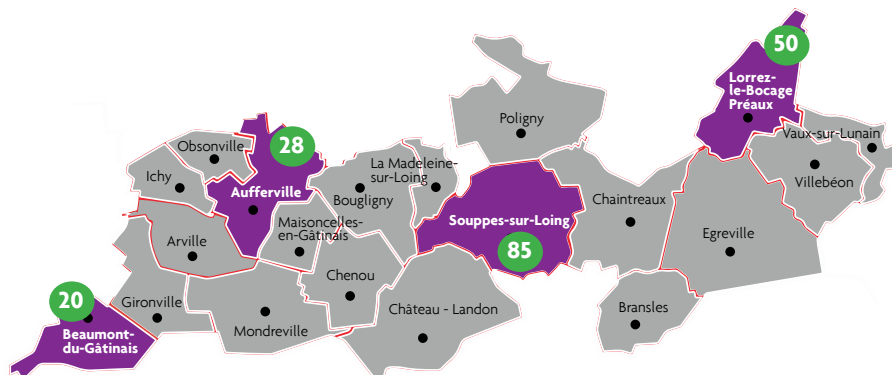


Un temps de vacances et de loisirs pour les enfants : Activités et découverte au programme !

- > **Rencontrer d'autres enfants** et **découvrir des activités** différentes.
- > Un **temps « libre »**, pour s'épanouir.
- > Développer son **autonomie**, apprendre la **vie en groupe** et la notion de **respect**.
- > Découvrir son **environnement** et le **territoire communautaire**.

Un service de qualité et accessible aux familles

- > Une **tarification unique** appliquée dans tous les Accueils et accessible à toutes les familles de la Communauté ou travaillant sur le territoire.
- > Une **offre répartie sur le territoire** et la possibilité de s'inscrire dans l'Accueil de son choix.
- > Un **projet éducatif communautaire** garant de la qualité de l'accueil.
- > Une **mise en réseau** des Accueils de loisirs du territoire pour favoriser les **échanges** entre les équipes d'animation.



4 Accueils de loisirs, 183 places...
et la possibilité
d'inscrire votre enfant dans
l'Accueil de votre choix !

L'ALSH, UNE COMPÉTENCE PARTAGÉE ENTRE COMMUNES ET COMMUNAUTÉ

Pendant les vacances, l'Accueil de loisirs est sous la compétence de la Communauté de Communes, qui définit la tarification et les règles de fonctionnement et prend en charge les dépenses relatives au service.

Toute l'année, les ALSH appliquent le même projet éducatif communautaire.

Le projet éducatif est un document prévu par la loi, obligatoire pour la mise en place d'un ALSH. Il traduit les priorités et les orientations de la Communauté de Communes et présente les objectifs des actions éducatives qui seront menées par les équipes pédagogiques. Les équipes de chaque ALSH déclinent le projet éducatif dans un projet pédagogique.



L'INSCRIPTION DE VOS ENFANTS À L'ACCUEIL DE LOISIRS : MODE D'EMPLOI

A quoi ça sert ?

L'inscription permet de respecter les règles d'encadrement et de garantir la sécurité des enfants et la qualité de l'accueil.

Quand inscrire mon enfant à l'Accueil de loisirs ?

Tout au long de l'année, en veillant à respecter un délai minimum :

- > 1 mois avant le démarrage de la session des vacances d'été (juillet et août),
- > 15 jours avant le démarrage de chaque session des petites vacances scolaires.

Après inscription de l'enfant, seules les absences pour maladie de l'enfant ou pour un événement familial important et imprévisible pourront faire l'objet d'un remboursement ou avoir (sur justificatif).

Comment inscrire mon enfant à l'Accueil de loisirs ?

- 1) Constituer le dossier d'inscription : liste des pièces à fournir disponible sur www.ccgvl77.fr
- 2) Prendre contact avec le Directeur de l'accueil de loisirs où vous souhaitez inscrire votre enfant, en veillant à respecter les délais.